Les travaux de construction de l'Acropole d'Athènes ont donné lieu à un important travail administratif assuré par un collège de magistrats, créé pour l'occasion, les épistates. La gravure sur pierre de la synthèse de leurs travaux, à côté de l'enregistrement sur papyrus aux archives, a permis que d'importantes traces de leur activité parviennent jusqu'à nous. C'était d'ailleurs l'un des objectifs de la gravure que de laisser un témoignage *eis hapanta chronon*, l'autre étant d'exposer au public ce que faisaient ceux à qui le peuple remettait la gestion de l'argent de la cité. Les épistates des travaux (*erga*) de l'Acropole sont le premier collège pour lequel nous ayons une documentation relativement abondante de nature épigraphique et littéraire. L'étude de G. Marginesu n'est pas une publication commentée de l'ensemble du dossier commodément accessible dans *IG* I^3, mais une analyse du fonctionnement de ce collège. Après une présentation des sources et de l'état de la question, G. Marginesu consacre un premier chapitre aux épistates et aux sources sur la reconstruction de l'Acropole après les destructions de la seconde guerre médique : il présente les différents comptes rendus *ergon* par *ergon*, en signalant la particularité de ceux qui concernent la statue d'Athéna *Promachos* et conclut par une note sur des documents qui apportent des informations sur ces magistrats (pièces émanant du collège parallèle des épistates d'Éleusis, décret de Callias et décret sur le sanctuaire d'Athéna *Niké*). Le deuxième chapitre qui porte comme le titre le nom grec du collège s'intéresse à sa charge avant 433/2 et après cette date, aux rapports qu'il entretient avec les architectes et les chefs de travaux, au rôle de l'*épiskopo*s. Le troisième chapitre détaille les questions financières, les ressources dont les épistates (les fonds qui leur sont alloués par la cité, les dons d'individus, la vente du matériel de remploi ou des surplus) et les dépenses qui relèvent de deux catégories, les achats de matériel (*onèmata*) et ce qui est payé aux hommes (*misthomata*, terme qui comprend aussi bien les sommes versées à des entrepreneurs en fonction d'adjudication que les salaires proprement dits versés par la cité). Le dernier chapitre s'intéresse à leur image, à leur place entre idéologie civique et pouvoir réel. Ils sont le peuple dont ils gèrent l'argent et le peuple attend d'eux qu'ils comptent avec exactitude (*akribeia*). Deux appendices donnent l'un un catalogue des épistates, l'autre une liste alphabétique des individus mentionnés dans le travail avec des indications prosopographiques. Une bibliographie de 16 pages et des *indices* de 16 pages achèvent de faire de ce livre, bien présenté, agréable à lire, un outil de travail utile. En s'intéressant aux magistrats qui jouaient le rôle de maîtres d'ouvrage, l'auteur renouvelle les perspectives des études sur les travaux de l'Acropole qui se sont plus intéressés aux maîtres d'œuvre. Le travail récent de Chr. Feyel sur les artisans dans les sanctuaires grecs avait déjà changé le regard sur les hommes qui ont travaillé dans ces chantiers. En étudiant le suivi des travaux par ceux qui les gèrent au nom de la cité, G. Marginesu pose des questions qui ont un écho actuel.

Anne JACQUEMIN

Stephen MITCHELL & David FRENCH, *The Greek and Latin Inscriptions of Ankara (*Ancyra*)*. Volume I. *From Augustus to the End of the Third Century AD*. Munich, C.H. Beck, 2012. 1 vol. 21,5 x 30 cm, IX-523 p., nombr. ill. (VESTIGIA, 62). Prix : 118 €. ISBN 978-3-406-62190-1.

Le vol. I des *I. Ankara*, consacré aux inscriptions des trois premiers siècles de notre ère, est le résultat de plus de 40 années d'effort ; il devrait être suivi d'un vol. II (et dernier), « already in preparation », couvrant le Bas-Empire et l'époque byzantine. S. Mitchell et D. French ont réuni 314 inscriptions (245 en grec, 60 en latin, 9 bilingues), dont 31 inédits. Le corpus est précédé d'une solide introduction, où est dressé le tableau de nos connaissances sur la cité d'Ancyre ; un plan (en turc) clôture ce chapitre (p. 1-37). En annexe, est dressée la liste des visiteurs du site et des érudits qui se sont montrés attentifs à ses inscriptions ; elle commence par le diplomate Busbecq, au XVIe siècle, et se termine par L. Robert et … S. Mitchell lui-même (p. 39-45). Les inscriptions sont sobrement éditées, traduites et commentées. Une photographie de bonne qualité est fournie pour la plupart d'entre elles ; pour l'examen des estampages, il est renvoyé au site de l'Institut britannique d'Ankara <http://www.biaatr.org/resources>, mais, à l'heure où je rédige ces lignes (23 décembre 2012), l'interface utilisé rend ce matériel à peu près inaccessible puisqu'il repose sur des numéros et des codes qui ne figurent pas dans les *I. Ankara*. En tête du recueil, – à tout seigneur, tout honneur, – les *Res gestae* d'Auguste (**1**, p. 66-138), dont voici, pour ce qui concerne la copie d'Ancyre, la première édition reposant sur une autopsie depuis le travail de Th. Mommsen (1883). Je ne m'attarderai pas sur ce texte phare pour me consacrer plutôt à quelques inédits particulièrement intéressants. – **61** est une dédicace latine au génie de la province d'Afrique (IIIe siècle) ; la pierre a été découverte en 1929 dans le quartier central d'Ulus, lors des grands travaux décidés par Ataturk ; elle a heureusement pu être photographiée avant de disparaître dans le tumulte urbanistique de la nouvelle capitale. – L'architrave **214**, appartenant sans doute à une tombe (Ier siècle), porte l'inscription suivante : [- - - *monument ?*]*um sibi fecit.* | [*V*]*obis vai* (l. *vae*) ! «Alas for you !», traduisent les éditeurs. – Dans **240** (fin du IIe siècle), Domniôn honore la mémoire de son beau-frère Nikanôr. S. Mitchell et D. French supposent une faute à la l. 2, ainsi présentée : Δομνίων | Ἐδονέως, « Domnion son of Edoneus ». « The name Ἐδονεύς appears to represent the popular pronunciation of the rare name Ἐτεωνεύς, which is attested at Lampsacus and especially Cyzicus ». Sur la photographie, je lis à la l. 2 ΕΙΔΟΜΕϢC (on aimerait ici pouvoir accéder à l'estampage dont il est fait mention dans le volume). En supposant à mon tour une faute, je propose Εἰδομε<νέ>ως, soit le génitif d'une graphie possible de Ἰδομενεύς, moins rare que Ἐτεωνεύς. – Le texte de la stèle **256** (fin du IIe siècle) est maladroit, estiment les éditeurs. « The definite article has been omitted before … στήλην, and μνήμης χάριν inserted into the middle of the text ». La place de μνήμης χάριν est incontestable, mais, après cette expression, à la fin de la l. 5, je devine l'article τήν sur la photographie (avec une double ligature, semble-t-il), qui se rapporte à στήλην. Le nom du père de la défunte, à la l. 1, Βούσκιλος, de lecture assurée, est un *addendum onomasticis*. Il invite à corriger en *Busc*[*il*]*us* le nom d'un esclave restitué dans *CIL* X 238 sous la forme *Busc*[*in*]*us*. – **315** (IIe/IIIe siècles) est l'une des nouvelles épitaphes (plus ou moins) métriques du recueil. La l. 1 est complète ; le lapicide a gravé ensuite l'amorce seulement des l. 2-4 (5 lettres, 3 lettres, 3 lettres), comme s'il remettait à plus tard (ou comme s'il confiait à un assistant) le soin de graver la suite des vers, mais le texte est resté dans cet état. Il n'y a rien à redire, du point de vue métrique, à l'hexamètre de la l. 1 : τύμβοις Μάρκος ὅδ' ἐστὶν ἐγὼ κατακείμενος ἔν[θα] (plutôt ἔνδ[ον], dirais-je, la trace visible sur la photo-

graphie à la fin de la ligne convenant au sommet d'un Δ, non d'un Θ), « dans la tombe (pluriel 'poétique'), moi, Markos, que voici, je repose, à l'intérieur ». L'emploi de la 3e personne au lieu de la 1e pourrait s'expliquer par une contamination de la tournure τύμβος ὅδ' ἐστίν …, « ceci est la tombe de … ». Pour l'amorce de la l. 2, ΟΥΓΑΜ, cf. *IG* II-III^2 7198 = *GVI* I 1821 : οὐ γάμος οὐδ' ὑμέναιος ἔμεινέ με τλήμονι μοίραι. Alain MARTIN

Noel ROBERTSON, *Religion and Reconciliation in Greek Cities. The Sacred Laws of Selinus and Cyrene.* Oxford, University Press, 2010. 1 vol. 16,5 x 24 cm, XII-414 p. (AMERICAN PHILOLOGICAL ASSOCIATION. AMERICAN CLASSICAL STUDIES, 54). Prix : 60 £. ISBN 978-0-19-539400-9.

N. Robertson propose une nouvelle interprétation de deux des documents les plus énigmatiques de l'épigraphie religieuse grecque. Rangées dans la catégorie des « lois sacrées » à laquelle E. Lupu a tenté récemment de donner une définition plus rigoureuse, l'inscription gravée sur une tablette de plomb de Sélinonte, trouvée en 1993 par des fouilleurs clandestins, et la « loi cathartique » de Cyrène inscrite avec la liste des envois de grains de *ca* 330 sur un bloc trouvé en 1923 remployée dans des thermes romains ont suscité une abondante littérature. Le texte sélinontin a fait l'objet d'une *editio princeps* exemplaire (M. H. Jameson, D.R. Jordan, R.D. Kotansky, *A "lex sacra" from Selinous*, *GRBS* monographs n° 11, 1993), tandis que le texte de Cyrène a fait l'objet de plusieurs reprises depuis l'*editio princeps* de S. Ferri, celle d'Oliviero en 1933 et surtout l'édition critique de C. Dobias en 2000, faite à partir d'estampages faits en 1947, l'état de la pierre ne permettant plus les vérifications. La présence dans l'inscription de Sélinonte de termes comme *élasteros* ou *autorektas*, la mention de deux espèces de *Tritopatores*, impurs (*miaroi*) et purs (*katharoi*) a non seulement incité à comparer ce texte à celui de Cyrène, mais aussi à renforcer la tendance à voir dans les *hikésioi* de ce dernier des esprits vengeurs, comme le pensait G. Stakeley, et non des suppliants. Les deux règlements ont été compris comme des dispositions destinées à réconcilier les deux parties du corps civique divisées après une guerre civile sanglante, en apaisant les esprits des morts. L'accent a été mis sur l'aspect magique des rituels à cause du choix du plomb, et non du bronze, pour la tablette de Sélinonte et la présence de *kolossoi* (figurines de substitution), dans une des prescriptions cyrénéennes. Après une introduction qui justifie le propos de l'auteur, le livre est divisé en deux parties, consacrée chacune à l'un de ces documents, cependant le commentaire qui progresse section par section renvoie toujours à l'autre texte. La première partie traite en 16 chapitres de la « loi de Sélinonte » et la seconde analyse en sept chapitres le texte cyrénéen. Après avoir donné le texte grec et sa traduction, N. Robertson, qui n'a pas pu voir le document exposé à l'Antiquarium de Castelvetrano et reproduit pour cette raison *l'editio princeps*, décrit en détail le support, car la présence de deux colonnes tête bêche et d'un système de fixation sur une planchette pivotante donnent de la force à sa conception d'un règlement sacrificiel annuel divisé en deux saisons. À première vue, la colonne A expose les modalités de sacrifice à des divinités et la colonne B prescrit comment se purifier en cas de menace, ce qui la rapproche du texte de Cyrène. La colonne A, la plus longue